

Assemblée Générale de CANOL du 17 mars

La Mairie de Charbonnières ayant réquisitionné pour cause d'élections municipales la salle qu'elle nous avait précédemment affectée, notre réunion s'est déroulée à la **maison Saint-Joseph de Francheville**. Nous prions les personnes qui se sont rendues à Charbonnières, malgré l'information diffusée en urgence, de nous excuser de ce contretemps dont nous nous serions bien passés !

Elle a réuni 77 personnes et nous avons reçu plus de 250 pouvoirs.

Le rapport du Président, qui a rappelé l'ensemble des actions entreprises en 2005 et début 2006 et la présentation détaillée des comptes 2005 et du budget 2006 ont été approuvés à l'unanimité,

Il a été ensuite demandé aux présents de donner leurs opinions sur l'intérêt des différentes publications, des sujets traités et des thèmes qu'ils souhaitent voir étudier. Le résultat de cette enquête est présenté ci-contre.

La réunion s'est terminée par un pot très convivial, où le Cerdon a été apprécié.

Taxe Locale sur l'Electricité : EDF n'écoute pas Bercy !

Nous vous avons informés (cf CANOL Actualités n°13) qu'EDF facturait à chaque usager une taxe qu'elle reversait aux communes et aux départements.

Cette taxe est soumise à la TVA !!! Celle-ci est perçue au taux uniforme de 19,6% (consommation et abonnement) alors que la partie *abonnement* de la facture relève du taux minoré de 5,5%.

Le président de l'association des contribuables de Drancy (93) s'en est aperçu. Il s'est vu confirmer l'erreur par le Ministère des Finances qui aurait demandé à EDF de la rectifier. Mais **EDF n'a rien rectifié et ne répond pas aux courriers sur le sujet.**

Cette erreur représente peu de chose pour chaque contribuable (1,39 à 3,16 € suivant la puissance du compteur, Mais compte tenu des 27 millions d'abonnés, il en résulte **un gain annuel pour l'EDF (ou pour l'Etat !) de plus de 40 millions d'euros.**

Le député de la Moselle Jean-Louis MASSON vient de poser une question écrite au gouvernement à ce sujet.

La Région Rhône-Alpes oublie la situation financière précaire de la France et augmente à nouveau dépenses, fiscalité et dette

Notre Région a voté fin janvier son budget pour 2006 :

- o **dépenses de fonctionnement** : hausse de 14,5% !
- o **effectifs** : 79 postes supplémentaires !
- o **taxe foncière et taxe professionnelle** : + 7% !
- o **cartes grises** : 35€ par CV (+ 5€) !
- o **dette** : augmentation de 262 millions d'euros !
- o elle estime à 15 M€ le coût de la décentralisation mais augmente ses ressources de 64 M€ !

Elle concourt ainsi massivement à l'enfoncement de la France dans le classement des pays développés !

Premiers résultats de l'enquête sur les actions et projets de CANOL

Nos adhérents présents à l'A.G. ont montré tout l'intérêt qu'ils portent à nos publications et à nos actions :

- o **CANOL Actualités** : 98% très intéressant et lu entièrement à plus de 90%,
- o **Courrier de CANOL** : de 75% à 90% de très intéressant suivant les sujets et >80% de lecture in extenso,
- o **Actions en justice** : approbations entre 85 et 100% suivant les sujets,
- o **Nouveaux thèmes à étudier**. Arrivent dans l'ordre décroissant d'intérêt :
 - o la réforme du financement des collectivités
 - o la gestion du personnel des collectivités
 - o les dépenses de communication
 - o les Transports Express Régionaux
 - o les subventions à l'Olympique Lyonnais
 - o l'Aide Personnalisée à l'Autonomie
- o **Etude des marchés publics** :
 - o le Transfert du siège de la région
 - o le coût des lignes de tramway

Une analyse plus fine de ces résultats et de nos moyens permettra d'orienter le choix de nos études.

Les personnes susceptibles de nous apporter de l'aide sur ces dossiers sont priées de nous le faire savoir en prenant contact avec l'association (téléphone ou mail).

Trop-perçu de rémunérations pour les dirigeants du SYTRAL : M. BARRIOL a remboursé !

Nous vous avons informés dans le dernier "Courrier de CANOL" que **le Président et le vice-président du SYTRAL s'étaient fait voter des rémunérations illégales.** Nous avons indiqué ce que nous avons lu dans la presse, à savoir que les intéressés ne voulaient pas rembourser le trop perçu.

Monsieur Georges BARRIOL, vice-président, vient de nous écrire pour nous informer qu'il avait, de son propre chef, reversé au Trésor Public les sommes contestées. Nous l'en félicitons.

Nous n'avons pas connaissance que Monsieur RIVALTA, Président du SYTRAL l'ait fait aussi.

L'Office du Tourisme en déconfiture : la ville de Lyon vient à la rescousse !

L'Office du Tourisme et Bureau des Congrès du Grand Lyon, qui ne vit que de subventions, a des difficultés financières. A fin 2005, il avouait un déficit de 380 000 €. **La ville de Lyon a décidé en janvier 2006 de lui attribuer une subvention de 1 580 000 € chaque année jusqu'en 2008 !**

Mais la compétence du tourisme ayant été transférée en 2004 au Grand Lyon, la ville de Lyon n'a plus le droit d'attribuer d'aides dans ce domaine.

CANOL s'en est rendu compte et vient de demander des explications au Maire de Lyon.

L'association CANOL à nouveau déboutée du fait de ses statuts !

Notre association avait fait une requête contre la ville de Lyon qui avait accordé en mars 2003 une subvention à une association sud-africaine qui s'occupait de l'insertion des jeunes à SOWETO.

Cette subvention était illégale puisqu'elle ne tenait pas compte de l'intérêt local et qu'il n'y avait aucun accord d'entraide avec cette ville.

Le tribunal administratif de Lyon vient de décider que CANOL n'avait pas "d'intérêt à agir" dans cette affaire du fait de ses statuts... qui ont été modifiés depuis, mais dont il n'est pas tenu compte.

Il a fait référence à la jurisprudence de la Cour d'Appel de Lyon qui avait annulé en 2004 pour le même motif le **jugement condamnant la Ville et le Grand Lyon pour inobservation de la loi sur l'ARTT** (ces deux collectivités se permettent donc toujours de faire travailler leur personnel moins que les 1607 heures requises par la loi). Nous avons fait appel de ce jugement et attendons la décision du Conseil d'Etat.

Les illégalités de la Ville de Lyon perdurent!

On va enfin savoir ce que coûtent "Les Nuits de Fourvière"

Jusqu'à présent, le **Conseil Général**, qui les organise, noyait dans ses comptes le coût de cette manifestation.

Il vient de décider de créer une **"régie personnalisée"** pour la gérer, donc avec une autonomie financière et un budget propre, surveillé par 9 administrateurs, élus du conseil général.

Le montant de la subvention 2006 destinée à assurer son fonctionnement sera de 3 750 000 € correspondant au coût 2005 de ce festival.

Comprenez-vous ce que fait la Villa GILLET ?

D'après ses statuts, cette association "est un lieu de réflexion et d'expérimentation artistique et intellectuelle qui n'a pas d'équivalent en France. Elle ouvre des perspectives nouvelles sur les savoirs actuels et les pratiques contemporaines de création. Soucieuse de favoriser leur accès sans rien abandonner de leur complexité, elle recherche un équilibre entre les exigences de rigueur, de scientificité, d'originalité, et leur recevabilité publique. Consacrée à la vie de l'intelligence tant sous ses formes théoriques que sensibles, elle a pris le parti de faire surgir l'envie de penser la construction d'un monde commun."

Cette vertueuse mission lui vaut d'occuper une magnifique villa, rue Chazières, mise à disposition gratuitement par la ville de Lyon et de recevoir chaque année plus de 750 000 € de subventions, de la Ville, de la Région et de l'Etat.

Si vous souhaitez comprendre à quoi sert cet argent vous pouvez vous rendre sur le site www.villagillet.net.

Renouvellement urbain pour Rillieux

Le Grand Lyon vient d'approuver le réaménagement du quartier du Mont Blanc et l'aménagement des abords du Centre Chorégraphique National dans le cadre du Grand Projet de Ville de Rillieux-la-Pape.

Son coût est de 4 355 000 € financés, en partie, ainsi :

- o **Communauté Urbaine :** 1 396 713 €
- o **Région** 332 000 €
- o **Agence N^{ale} de Renouv^t Urbain :** 710 000 €
- o **Communauté Européenne :** 644 481 €

**Les Français enfin convaincus des méfaits d'une
dépense publique incontrôlée !**

L'association **Contribuables Associés** a fait réaliser une enquête sur la dépense publique, publiée dans le numéro de mars 2006 de son mensuel **"Le Cri du Contribuable"**.

Les résultats sont éloquentes. Les Français ont jugé :

- o **qu'ils paient trop d'impôts (on s'en serait douté!)**
- o **que la dépense publique est nuisible pour la situation de l'emploi et pour la croissance de l'économie française**
- o **que la qualité des services publics est bonne**
- o **qu'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement actuel, pas plus que dans la gauche, pour remédier à cette situation.**

Les collectivités territoriales ne doivent plus subventionner les mutuelles !

Lors de notre examen des subventions octroyées par le **Grand Lyon**, nous nous étions rendu compte que cette collectivité **finçait sous forme de subvention le quart des cotisations que ses employés auraient dû verser.**

Nous avons demandé des explications à ce sujet mais n'avions pas obtenu de réponse !

Suivant un arrêt du Conseil d'Etat de 2005, il est aujourd'hui avéré que ces subventions étaient illégales! C'est donc 650 000 euros d'économie que le Grand Lyon devrait pouvoir faire en 2006!

La Chambre Régionale des Comptes épingle le SYDER

Le **SYDER** (Syndicat Départemental des Energies du Rhône) exerce, en lieu et place de 235 communes du Rhône, le pouvoir concédant et l'organisation du contrôle de la distribution électrique. Il en est de même pour 106 communes et la distribution de gaz. Ces services sont concédés à EDF et GDF.

Les recettes du SYDER (58 M€ en 2002) proviennent des participations des communes, des redevances des concessions EDF et GDF, de la taxe locale sur l'électricité... et d'un important recours à l'emprunt!

La Chambre Régionale des Comptes s'est penchée sur la gestion de ce syndicat et a découvert les anomalies suivantes :

- o dispositions statutaires toujours en contradiction avec la réglementation en vigueur,
- o nombreuses anomalies dans les marchés publics et dans l'exercice des compétences, ... qui ont conduit en 2002, certaines communes du Rhône à faire sécession du SYDER pour constituer le SIGERLY.
- o aucune information sur la périodicité des réunions du comité, du bureau et des commissions de 1999 à 2003,
- o programmation des travaux effectuée dans l'urgence, sans réflexion préalable permettant une prévision pluriannuelle et budgétaire,
- o contrats avec EDF qui ne reflètent pas la réalité,
- o absence d'inventaire des installations concédées à EDF, donc aucun contrôle d'EDF possible,
- o transfert illégal de compétence entre communes et SYDER,
- o nombreuses défaillances constatées dans les domaines juridiques et comptables...

Le Président du SYDER est également président de la communauté de communes de Tarare, dont la gestion a été épinglée par CANOL fin 2004 (bulletin n°19)!